



# PROGRAMME DE FORMATION

## Certificat Capitaine 500 (C500)

## Chef de Quart 500 (CQ500)

### Complet

N° de déclaration d'activité : 93 131 271 613

#### Textes de références

Arrêté du 30 Octobre 2015, modifié, relatif à la délivrance du brevet de Chef de Quart 500 et Capitaine 500

Annexe II et III modifiées de ce même arrêté, fixant le programme de la formation et les conditions d'obtention des modules conduisant à la délivrance du diplôme

#### Niveau(x) de formation et titre(s)

- Délivrance d'un PV de Validation par la DIRM, menant au diplôme de Capitaine 500/Chef de quart 500. A la suite d'une commission et après étude du dossier de session contenant toutes les épreuves de la formation, la DIRM édite sur son site internet un PV de session contenant les résultats aux épreuves et les modules acquis par les candidats
- Titre de niveau 3 (anciennement V)
- Diplôme de Capitaine 500
- Fiche France Compétence n°RNCP25337
- Brevet de Chef de quart 500
- Fiche France Compétence n°RNCP25339

#### Activités visées

- **Le titulaire du brevet de capitaine 500** peut occuper les fonctions d'OCQP, second capitaine et capitaine sur des navires de commerce de J.B inférieure à 200 et allant au plus à 20 milles des côtes, ou sur des navires de commerce de J.B. inférieure à 500 allant au plus à 200 milles des côtes ou sur navires armés à la plaisance de J.B. inférieure à 200 et allant à 60 milles des côtes au plus ou navires de jauge brute inférieure à 500.
- **Le titulaire du brevet de chef de quart 500** peut exercer les fonctions suivantes : Officier chargé de quart à la passerelle (OCQP) sur des navires de commerce de J.B inférieure à 200 et allant au plus à 20 milles des côtes ou de J.B. inférieure à 500 allant au plus à 200 milles des côtes  
OCQP ou sur navires armés à la plaisance de J.B. inférieure à 200 et allant, au plus, à 60 milles des côtes au plus ou navires de jauge brute inférieure à 500.

#### Prérequis pour l'entrée en formation

Tout candidat à un certificat de capitaine 200 doit :

- Etre titulaire d'un **certificat d'aptitude médicale des gens de mer en cours de validité**,
- Titulaire soit du **brevet C.200 valide** ou d'un titre reconnu tel que : brevets de C.200 yacht, voile ou pêche, brevets de C.200, C.200 yacht, voile ou certificat de capacité, brevet lieutenant de pêche ou attestation moins de 5 ans mentionnant l'obtention des modules « conduite du navire » et « techniques du navire » ou du module « environnement du navire ».

## Objectif de la formation

**Le titulaire du brevet de capitaine 500** peut occuper les fonctions d'Officier chargé de quart à la passerelle, second capitaine et capitaine sur des navires de commerce de jauge brute inférieure à 200 et allant au plus à 20 milles des côtes, ou sur des navires de commerce de jauge brute inférieure à 500 allant au plus à 200 milles des côtes ou sur navires armés à la plaisance de jauge brute inférieure à 200 et allant à 60 milles des côtes au plus ou navires de jauge brute inférieure à 500.

**Le titulaire du brevet de chef de quart 500** peut exercer les fonctions suivantes :  
Officier chargé de quart à la passerelle (OCQP) sur des navires de commerce de jauge brute inférieure à 200 et allant au plus à 20 milles des côtes ou de jauge brute inférieure à 500 allant au plus à 200 milles des côtes.  
Officier chargé de quart à la passerelle ou sur navires armés à la plaisance de jauge brute inférieure à 200 et allant, au plus, à 60 milles des côtes au plus ou navires de jauge brute inférieure à 500

## Durée et Nombre minimum et maximum de stagiaires

350 heures + formations spécifiques 182 heures + réunion d'accueil

Minimum : 6

Maximum : 12

## Lieu de la formation

Centre Louis BENET - 5 rue Victor Delacour - 13600 LA CIOTAT

## Moyens pédagogiques de la formation

La formation est dispensée en continue sur un temps plein, en centre de formation et en présentiel.

Les parties théoriques se déroulent dans une salle de cours classique, équipée du matériel suivant :

- bureaux et chaises
- ordinateur et vidéoprojecteur
- matériel de démonstration spécifique en rapport avec la matière enseignée

Les parties pratiques se déroulent dans des salles, ateliers ou plateaux extérieurs aménagés

- Pour le TIS : plan d'eau
- Pour le FBI : caisson de feu reproduisant l'intérieur d'un navire
- Pour les parties entretien/réparation : atelier dédié et visite zone de carénage,
- Pour les parties mécaniques : atelier dédié équipé de différents moteurs
- Pour les parties secourisme : atelier de formation équipé de matériel de premiers secours opérationnel + exercices de simulation dans le caisson

## Méthodes pédagogiques

Formation théorique et pratique : apport de connaissance, approche par les compétences, exercices pratiques, simulation, démonstration commentée justifiée, démonstration pratique dirigée, formation pratique embarquée, visite chantier de carénage, visite CROSSMED

## Modalités d'évaluation

Assiduité, participation + tests.

Obtenir une note supérieure à 10/20 dans chacun des modules lors du test des connaissances.

## Modules (détails et tarifs sur le site)

### Obligatoires

Module P1-2, P2-2, NP-2

Médical 2

COALI

CAEERS

CGO

### Optionnels

## Condition de délivrance du diplôme

### Délivrance du diplôme de capitaine 500

- Avoir suivi la formation, avoir satisfait aux épreuves d'évaluation (CCF et finales) par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 aux modules concernés et sans note éliminatoire (notes éliminatoires : 0 et note inférieure à 10/20 en RDB).
- Justifier des attestations de formation correspondantes ainsi que des modules STCW requis (certificats CFBS, COALI, EM2 ou 3, CGO, Navires à passagers).
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale (spécifiées par décret).

### Délivrance du brevet de capitaine 500

- Avoir 20 ans, au moins, le jour du dépôt de la demande de brevet.
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret.
- Être titulaire du brevet de Chef de Quart 500 ou autre titre reconnu (cf. Tab.4, annexe 1, arr. du 30/10/2015 ref. C500/CQ500).
- Être titulaire, à minima, des certificats EM 2, CGO, CAEERS, COALI, CFBS, valides.
- Justifier de 12 mois de service en mer et au pont selon les conditions fixées par arrêté.

### Délivrance du brevet de chef de quart 500

- Avoir 18 ans au moins le jour de la demande.
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale.
- Être titulaire du brevet C200 (arr. du 20/08/2015) ou autre titre (cf. Tab.2, annexe 1, arr. 30/10/2015 ref. C500/CQ500).
- Être titulaire du diplôme C 500 ou autre titre (cf. Tab. 3, annexe 1) et des certificats EM 2, CGO, CAEERS, COALI, CFBS, à jour.

## Coût, horaires, et dates de formation

Consulter notre site internet : <https://www.tauroentum-formation-maritime.com/>

Ou nous contacter : [secretariat@tauroentum-formation.com](mailto:secretariat@tauroentum-formation.com)

## Financement

Plusieurs possibilités existent suivant le statut du demandeur, notamment :

### Salariés

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Transition Pro : <https://www.transitionspro.fr/>

L'employeur

### Demandeurs d'emploi

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Pôle Emploi : <https://www.pole-emploi.fr/accueil/>

**Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans**

Mission locale du lieu d'habitation : <https://www.mission-locale.fr/>

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

**Travailleurs Indépendants**

AGEFICE : <https://communication-agefice.fr/>

FIF PL : <https://www.fifpl.fr/>